

La section de Charenton vous informe

UNE RENTREE SEPTEMBRE 2021 SOUS LE SIGNE DE L'INQUIETUDE...

La section CFDT de Charenton continue de se battre localement pour un dialogue social de qualité, une transparence de l'information et un service public de qualité

Plusieurs gros dossiers nourrissent l'inquiétude des agents et alimentent rumeurs et « fake news » :

- **VACCINATION ET PASSE SANITAIRE !**
- **1607 HEURES : Autorisations spéciales d'absences ASA supprimées...**
- **RIFSEEP : prime de fin d'année ?**
- **COMPTES RENDUS des instances (CHSCT/ CT) diffusés en dehors des délais légaux...**
- **DESHUMANISATION des relations Administration- Personnel...**
- **OBTENTION DES TICKETS RESTAURANTS pour tous...**
- **NON REMPLACEMENT DES AGENTS...**

Les inquiétudes sont d'autant plus grandes que le Responsable de la DRH a quitté la collectivité cet été.

Comment le Maire de Charenton nommé 5^{ème} vice-président du Conseil Départemental 94 répondra-t-il localement à ces légitimes interrogations de son personnel ?

Nous resterons vigilants sur l'avancée de ces thématiques et nous vous tiendrons informé.

La loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 met fin aux régimes dérogatoires (congés exceptionnels : journée Fête des Mères, journée du Maire, jour d'ancienneté ...) et oblige les collectivités à s'assurer d'une durée effective de travail de 1607h à compter du 1er janvier 2022.

C'est donc dans l'objectif de maintenir au mieux l'équilibre du temps de travail quotidien et le maintien des temps de repos que la section CFDT a travaillé et a participé à l'ensemble des réunions de concertation.

Actuellement, notre temps de travail est de 1582h annuel et nous devons passer à l'obligation légale annuelle des 1607 h.

Les agents ont été plus favorables à l'augmentation du temps de travail journalier pour maintenir les jours de congés sur l'année.

A partir du 1^{er} janvier 2022 notre temps de travail évolue sur une base de 1607h annuel

- 7h30 par jour soit 37h40 par semaine.
Ce temps de travail supplémentaire va nous permettre de maintenir nos temps de congés et de récupération de ce temps de travail.



Pour nous contacter

Section CFDT Charenton

30 rue de Conflans

94220 Charenton

01.46.76.67.24 / 06.62.34.50.62